

## AUTOUR DU MONDE

De la "Presse" de Montréal.

"Sur la Convention des Acadiens".

Nous avons posé la question à quelques amis dévoués de la cause nationale acadienne; faut-il l'avouer? La plupart ont peur de l'énoncer, d'en faire connaître les grandes lignes. Pourquoi? "Parce que les Irlandais nous guettent..."

Le clergé catholique acadien lutte depuis des années contre la puissance reconnue du clergé irlandais. Là où il est en majorité, numériquement, il lui faut céder le pas aux représentants de la minorité.

"J'ai habité l'un des centres les plus français de l'Acadie, nous a dit hier un habitant du pays; il me fait peine de dire que les protestations qui se manifestent ne sont en réalité que des spasmes, des révoltes, sans suite, ne conduisant à aucun résultat pratique. Nous sommes un peuple passif, endurant et, en le jurerait, fait pour la souffrance... Ceux qui se croient lésés pour la domination, pour le commandement des forces morales de l'église; ceux qui protestent avec le plus de véhémence contre la persécution dont, disent-ils, leurs pères ont été les victimes, se croient tenus de persécuter. Et nous avons droit de croire que nous sommes les victimes."

"Les journaux français de la Nouvelle-Angleterre, de l'Etat du Maine, du Massachusetts et du Rhode-Island crient depuis des mois que leurs droits sont méconnus, que certaines autorités intéressées tiennent obstinément les catholiques de langue française sous une dépendance humiliante pour leur foi et pour leur nationalité, mais que diraient-ils, ces journaux, s'ils connaissaient notre véritable situation?"

Du "Nationaliste" de Montréal.

"D'un article de M. J. E. Prince, sur 'Du français dans nos lois'."

Reconnaissons, s'il le faut, que la tâche a été difficile et que c'est miracle même si, à travers les obstacles, le français n'a pas totalement disparu. Que ne devons-nous pas, là-dessus, aux commentateurs français!

Mais une ère nouvelle n'a-t-elle pas sonné pour les lois comme pour le reste chez nous? Passe pour le métier de traduire encore là où notre langue ne jouit pas d'assez d'initiative, passe pour Ottawa, par exemple. A Québec, où nous sommes les maîtres, est-il permis d'écrire aujourd'hui à tout hasard et sans nul souci de la forme? N'est-il pas temps de rompre avec certaine mollesse, de crier à bas la routine, à bas la détroque du vieux style. Au lieu de "Sa Majesté, de l'avis du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative, décrète ce qui suit", pourquoi pas: "Le Parlement décrète", tout simplement; Définir, c'est élaguer, définissons donc! Faisons donc un peu d'ordre et de clarté, un peu de français dans nos lois! Les modèles ne font pas défaut. Pourquoi notre écriture légale ne s'effranchirait-elle enfin de ces formes étrangères qui ne sont, après tout, que les loques d'une servitude éteinte? La langue de nos amis qui possède de l'autorité, dont le vocabulaire est nombreux et la syntaxe facile, n'aurait rien à perdre à traduire d'excellent français. L'émulation naîtrait de là. Il est bon qu'une langue très riche quitte parfois les sphères nébuleuses de l'imprécis, où elle ne saurait que se déplaier, pour fréquenter certaines clartés.

Un grand esprit de justice et de générosité pénétre nos lois, en quelque langue qu'on les ait exprimées. Un souffle de liberté les anime. On y lit à toutes les pages l'expression du génie de deux races, grandes par l'origine, fortes d'aspirations, marchant, unies, côté à côté, dans la voie du progrès. Si la législation qui

les gouverne sait se dégager un jour des corées qui la déparent, elle ne pourra manquer d'apparaître comme l'un des monuments qui honorent le plus les jeunes sociétés modernes. C'est du français et du génie français que nous attendons cette œuvre de l'avenir.

De la "Patrie" de Montréal

"Sur la question ouvrière".

Ceux qui croient qu'il est mieux que les propriétés foncières d'un pays n'augmentent pas de valeur, méconnaissent les lois les plus élémentaires du progrès.

L'augmentation de la valeur de la propriété foncière est l'accompagnement de l'augmentation de toutes les valeurs, de celles du travail comme des autres.

Il n'y a pas si longtemps que l'on payait les travailleurs 50 cents, 75 cents par jour—par jour de longues heures.

Quiconque veut travailler trouve de l'ouvrage en abondance. En fait, la main d'œuvre est d'une rareté extraordinaire.

Voiez par exemple, ce qu'il en coûte pour la

Il n'est pas rare que l'on soit obligé de payer \$15, \$20 et même \$25, \$30 par mois pour une servante qui, très souvent, a peu d'expérience. Elle est nourrie, logée, elle reçoit des cadeaux.

Il y a très peu de chômage dans notre pays. Lorsqu'il s'en trouve, c'est pour ainsi dire par accident. Dans l'ouest, 20,000, 30,000 travailleurs de plus ne seraient pas de trop.

A Montréal, la plupart des usines se plaignent du manque de main-d'œuvre. Les salaires sont augmentés dans une forte proportion. Il y a du travail en permanence pour ceux qui veulent s'y livrer.

S'il y avait moins d'intempérance et de gaspillage, nous entendrions moins de plaintes de la part des familles.

## DE FRANCE

(A propos de la séparation).

"Le Gaulois". — M. Desmoulins:

Nous n'avons pas à défendre les biens temporels de l'Eglise, puisque le pape en a fait volontairement et dédaigneusement l'abandon.

Que ceux qui veulent les catholiques de France jouissent en paix du produit de leurs rapines; nous ne troublerons pas leur quiétude.

Si MM. Briand et Clémenceau désirent créer dans notre pays une agitation sanglante, il leur faut changer de méthode.

Quoi qu'en ait dit M. Ranc, ce n'est pas en frappant à la caisse qu'ils nous pousseront à nous armer pour le combat; mais, s'il leur plaît de s'opposer aux manifestations de notre foi; s'ils empêchent les prêtres d'administrer, les fidèles de recevoir les sacrements, ils connaîtront alors les catholiques, indifférents aux persécutions matérielles, sont prêts à défendre par tous moyens leur croyance et leur religion.

"Le Soleil":

Quel dommage que Pie X n'ait pas ordonné au clergé d'évacuer toutes les églises le 11 décembre dernier, comme il en avait l'intention, intention combattue par des évêques fonctionnarisés, qui ont fini par obtenir du pape Romain qu'il renonçât à cet acte d'énergie! Car, à en juger par l'attitude pitoyable du Bloc, c'eût été l'effondrement sans phrase de ce dernier. Déjà, le Bloc serait en route pour Rome.

Ce n'est qu'un voyage retardé.

En attendant, Pie X a un bon moyen d'assurer l'existence à ses prêtres et de reconstruire le budget du culte, voté par le Bloc.

Il peut fort bien revenir sur son intention et faire évacuer les églises quand il le voudra.

Le Bloc, affolé, offrira au clergé tout l'argent qu'il voudra pour qu'il continue à célébrer la messe, puisque ce qu'il veut éviter, avant tout, c'est que le clergé cesse d'administrer.

"La République Française":

Les catholiques ne sont pas indifférents. Le pape leur a donné pour instruction d'éviter les désordres, de ne pas se révolter contre l'autorité de leur pays, et ils se sont inclinés jus-